

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021**

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le douze d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

**Étaient Présents** : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, M. SALOMON Xavier, Mme BAUBRY Françoise, M. DUPRAT Henri, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, M. BOISSEAU Frédéric, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme BARBEAU Marlyse, Monsieur David BOSDEVEIX.

**Absent(s) Excusé(s)** : Mme MANGEANT Rachel a donné pouvoir à M. DUPRAT Henri  
M. FAYARD Jean-Claude a donné pouvoir à Mme BARBEAU Marlyse

**Absent(s)** : /

**Secrétaire de Séance** : M. BOUROUMEAU Christophe

**Date de convocation** : 05 octobre 2021

**Ordre du Jour** : DSIL Ecole primaire, Adhésions aux services de la CARO, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 20h13. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021. Aucune remarque de faite.

Chacun procède à la signature du registre.

Madame le Maire donne la parole au Docteur HALBERT afin que le conseil puisse entendre ses doléances et que des choses puissent être mises en place pour améliorer son quotidien.

Dr HALBERT expose qu'il souhaiterait un secrétariat, car à ce jour cela lui prend beaucoup de temps, et il veut maintenir et pérenniser son activité tout en ralentissant le rythme suite à ses problèmes de santé.

Dr HALBERT souhaiterait un temps plein, voir un mi-temps. Il veut diminuer son temps de travail mais conserver sa patientèle. Il répond à M. BOUROUMEAU qu'il continuera à utiliser Doctolib qu'il trouve essentiel (e-réservations) mais il souhaiterait retirer le télésecrétariat. Mme VILLEMONT pense qu'un mi-temps serait le bon intermédiaire.

Mme le Maire lui rappelle qu'un poste à 27h coûte à la commune 20 000€ par an et que ce coût est très important pour un seul praticien. Lors du dernier conseil municipal, il avait été voté une prise en charge à 100% la 1<sup>ère</sup> année, 50% la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et 4<sup>ème</sup> année et 0% la 5<sup>ème</sup> année.

M. BOSDEVEIX lui dit que les autres praticiens n'en ont pas le besoin. Dr HALBERT lui précise qu'ils n'ont pas le même fonctionnement ni le même nombre de patients par heure et que les autres praticiens ne font pas d'ordonnance.

Mme VILLEMONT lui précise que cela va être un coût supplémentaire pour les administrés et lui demande s'il va avoir plus de temps pour eux. Dr HALBERT lui répond qu'il a déjà 1400 patients et que ce n'est pas facile à gérer et qu'il souhaite privilégier sa santé.

Dr HALBERT dit qu'il connaît une personne intéressée pour le poste, Mme le Maire lui répond que cette personne l'a contactée.

M. BOSDEVEIX dit qu'il faut prendre en compte les périodes de congés payés, de maladie, etc.

Dr HALBERT répond qu'il y a des indépendants qui font le travail à distance.

Mme VILLEMONT lui souhaite une bonne reprise et une bonne santé.

Mme le maire dit que le DR CHOUGAR qu'ils avaient rencontré lors du précédent conseil ne viendra pas s'installer sur la commune. M. DUPRAT s'étonne que le médecin ait été offensé de sa question sur son parcours, il voulait simplement connaître son lieu d'étude et s'il avait une spécialité.

Madame le Maire demande une minute de silence afin d'honorer la mémoire de M. ROBIN qui nous a quitté la semaine dernière.

### 1) **DSIL ECOLE PRIMAIRE**

Il s'agit de la délibération pour lancer le chantier de renouvellement énergétique des Classes 1 et 2. La réponse de la Préfecture a été positive pour la prise en charge à hauteur de 70% mais les devis qui dataient du mois de mars

2021 ont dû être renouvelés et les nouveaux devis sont supérieurs aux anciens à hauteur de 15 000€. Mme BARBEAU demande si la subvention a augmenté elle aussi. Mme le Maire répond par la négative mais dit que si l'enveloppe globale n'a pas été utilisée alors ils redistribueront aux communes ayant été au bout de leur projet. M. DUNCAN demande à ce que la note soit annexée au compte rendu. Il remercie Mme le Maire, Messieurs BOUROUMEAU et VERRIER ainsi que les agents Mme GOUGNARD et M. COUE pour leurs idées, leur travail et disponibilité.

Mme VILLEMONT quant à elle remercie M. DUNCAN pour son travail effectué auprès des entreprises.

#### **Le Conseil Municipal :**

Vu la délibération n°15 voté lors du conseil du 06 avril dernier.

Madame le Maire rappelle que le projet d'isolation des classes 1 et 2 de l'école primaire est retenu dans le cadre du plan de relance 2021 DSIL au titre du Renouvellement énergétique. Le projet consiste en l'installation de VMC, l'isolation des combles, des murs et du changement des menuiseries des classes susvisées.

Les devis étant périmés, ils ont été mis à jour ; l'augmentation des prix de certains matériaux ont entraîné une augmentation du montant total du projet, qui s'élève maintenant à 98 813.95 € H.T. plutôt que 83 979.33 € H.T.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération ; il monte à 98 813.95 € H.T. L'Etat a été sollicité pour une augmentation de la subvention, actuellement 60 100€ H.T.

Ces documents ont été examinés par la Commission bâtiments le 24 septembre ; après un débat technique et les réponses des entreprises aux questions posées, la Commission encourage Madame le Maire de lancer les travaux sur la base de ces nouveaux devis.

**L'accord du conseil municipal est demandé pour que Madame le Maire** signe tous les documents nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer les devis.

Autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat pour une augmentation de la prise en charge en cas de réattribution de nouvelles aides.

## **2) ADHESIONS A LA DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE DE LA CARO**

Madame le Maire précise que la commune sera facturée que si nous utilisons ce service.

#### **Le Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Valider l'exercice des missions par la Direction commune des Systèmes d'Information et du Numérique de la CARO à compter de la signature de la convention, relatives à :
  - Hébergement d'une solution de messagerie électronique : installation, paramétrage et maintenance.
  - Coopération, assistance, conseil et appui technique en matière de développement de projets numériques sur la commune, arrêtés d'un commun accord.

- Autoriser Mme le maire, à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et de ses délégations accordées par le conseil, notamment la signature de la convention précisant les conditions de remboursement des frais de fonctionnement pour les missions déterminées à la charge de la commune.

### **3) ADHESION A LA DIRECTION COMMUNE DE LA COMMUNICATION**

#### **Le Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'exercice des missions par la Direction Commune de la Communication de la CARO à compter de la signature de la convention, relatives à :
  - Appui et conseils aux élus et services en matière de stratégie de communication
  - Assistance à la promotion de la collectivité
- Autoriser Mme le Maire, à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et de ses délégations accordées par le conseil, notamment la signature de la convention précisant les conditions de remboursement des frais de fonctionnement pour les missions déterminées à la charge de la commune.

### **4) ADHESION A LA DIRECTION COMMUNE DES ARCHIVES**

#### **Le Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, avec 1 « abstention » de Mme VILLEMONT et 14 « Pour », décide de :

- Valider l'exercice des missions de conseil, d'assistance et d'intervention sur site pour la gestion des archives par le Service Commun des Archives, à compter de la signature de la convention, relatives à :
  - Conseil et assistance sur la gestion des archives et en particulier les notions de tri, classement, éliminations, conservation...
  - Intervention sur site pour la gestion des archives par un archiviste du Service Commun des Archives dans le cadre de missions ponctuelles de un à trois mois environ.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention précisant les conditions de remboursement des frais de fonctionnement pour les missions déterminées à la charge de la commune.

### **5) ADHESION A LA DIRECTION COMMUNE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE (DCAJCP) DE LA CARO**

#### **Le Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'exercice des missions par la Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique de la CARO à compter de la signature de la convention, relatives à :
  - Conseils et assistances pour les marchés et autres contrats publics
  - Conseils pour les instances municipales (conseil et commission)
  - Conseils pour les assurances

➤ Conseils et veille juridique divers

- Autoriser Madame le Maire, à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et de ses délégations accordées par le conseil, notamment la signature de la convention précisant les conditions de remboursement des frais de fonctionnement pour les missions déterminées à la charge de la commune.

M. BOSDEVEIX rappelle qu'il faut être prudent, la commune doit conserver des domaines. Mme le Maire lui répond que d'ici quelques années, les petites mairies comme la nôtre pourraient disparaître. M. VERRIER pense qu'il y aura des pôles.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1) le RAM**

Mme le Maire donne la parole à Mme VILLEMONT pour parler du RAM (Relais d'Assistante Maternelle). Mme VILLEMONT remercie les assistantes maternelles de la commune pour leur présence. Elle dit que ce service leur apportera du soutien, de l'écoute, des conseils. A ce jour, elles sont seules et n'ont pas d'appui et ont vécu des périodes difficiles avec la COVID. Elles pourront bénéficier de formation, d'ateliers et montreront en compétence. La commune ne peut pas leur attribuer de salle. Le coût de l'adhésion au RAM est acceptable (800€). Mme le Maire stipule qu'il est important de soutenir les assistantes maternelles car elles apportent un vrai service aux habitants de la commune. M. BOSDEVEIX trouve l'idée intéressante et dit qu'il faudra le voter au prochain conseil.

#### **2) Plantations**

Mme le Maire donne la parole à Mme VILLEROY pour nous parler de son projet « Une naissance Un arbre ». L'idée étant de proposer aux nouveaux parents sur une journée (novembre) de planter un arbre fruitier et qu'ils s'engagent à l'entretenir sur la durée. Les arbres pourraient être plantés derrière l'école, à l'Ile d'Albe ou rue des Fresnes dans un premier temps. Un de nos agents qui s'est porté volontaire pourra montrer aux parents comment les tailler. Cette opération pourra se pérenniser dans le temps si elle est couronnée de succès. Les fruits pourront être récoltés par tous. Les devis sont en cours. A savoir que sur la commune de Landrais, un grand verger a été planté et que c'est fort apprécié.

#### **3) La classe extérieure**

Mme VILLEROY dit que dans le cadre de « mon Village espace de Biodiversité », en accord avec l'école et le centre de loisirs, un terrain communal va leur être mis à disposition pour faire une classe en extérieure. Un apiculteur local se joint au projet. Le coût de la mise en place est relativement faible car le but est d'utiliser au maximum le recyclage.

#### **4) Repas du 11 novembre**

Le repas des aînés ne pourra pas se faire en novembre car le délai est trop court mais aura lieu le 14 janvier 2022. Des demandes de devis pour l'apéritif ont été faites auprès de la boulangerie et du restaurant « Le Puit fleuri ». La boulangerie ne souhaite pas répondre à la demande de devis.

Pour le repas, les restaurant « Le puit fleuri » de Muron et « Le vieux puit » à Surgères ont été contactés. M. BOSDEVEIX dit que les petits fours peuvent être pris à Leclerc. Mme VILLEMONT lui répond que la mairie préfère faire travailler les entreprises de la commune.

Mme VILLEMONT dit qu'il faudra aborder le repas des aînés à la prochaine réunion CCAS.

M. BOSDEVEIX demande si le choix a été fait pour l'animation.

#### **5) Distribution chocolats de Noël**

Mme le Maire annonce que des chocolats vont être distribués à l'école comme l'année précédente pour 140 enfants, ils avaient été contents l'an passé. Le boulanger a décliné la demande.

Mme VILLEROY dit qu'ils ont reçu un devis avec trois propositions. Le coût sera semblablement le même que l'année précédente.

## **6) Commission voirie**

M. BOSDEVEIX s'excuse d'avoir oublié la date. M. VERRIER dit qu'au niveau de la sécurité routière, il est possible d'installer des coussins berlinois aux abords de l'école pour un coût de 600€, des devis ont été faits auprès de Signalisation 17 et du Syndicat de la voirie.

M. BOISSEAU dit qu'il faut faire attention à la qualité avec le passage des agriculteurs.

Des ralentisseurs peuvent être mis en place rue de la libération, il faut faire attention à la hauteur car nous sommes limités à 10% en pente ou bien des chicanes ou un stationnement alterné.

Mme BAUDRY précise que c'est déjà compliqué de passer à deux voitures, tandis que M. BOUROUMEAU pense que cela va être « la guerre ».

Il faut mettre en place un PAU (Plan d'accessibilité voirie), c'est une obligation.

Pourquoi ne pas mettre un plan de circulation dans l'hyper centre.

Mme le Maire dit qu'un devis a été fait pour le trottoir devant l'école qui n'est pas aux normes afin de faire 3 bateaux et une place PMR. Elle a fait un tour de la commune avec un agent mais tout est question de priorité.

M. BOISSEAU dit qu'il faudrait un marquage au sol pour le passage piéton devant l'école.

M. VERRIER lui répond que le passage piéton est visible du fait du changement de revêtement.

Mme le Maire dit qu'il faut déberner des chemins ruraux, ce qui permettrait de maintenir les routes en état.

M. VERRIER dit que la route du Gué Charrau n'a jamais été faite. M. BOISSEAU demande si une entreprise viendra faire le débarnage. Mme le maire lui répond qu'elle a 3 devis. M. BOSDEVEIX demande si la CARO ne peut pas intervenir. Mme le Maire lui répond par la négative.

## **7) Commission bâtiments**

Les sujets abordés ont été le DSIL, l'accueil provisoire au rez-de-chaussée de la mairie ainsi que la chaudière de la salle polyvalente.

Des idées ont été proposées comme le changement de la fonction de la salle en atelier technique.

Mme VILLEMONT répond qu'il faut voir le montant des réparations.

Mme BAUDRY demande s'il ne serait pas possible d'avoir des subventions pour une pompe à chaleur.

Mme FERRAND dit qu'il existe des aides de l'Etat pour des panneaux photovoltaïques ou des pompes à chaleur. M. BOSDEVEIX lui répond que la toiture ne supporterait pas des panneaux.

M. DUNCAN propose que la Commission Bâtiments travaille sur un plan global pour les bâtiments publics en définissant ce que nous voulons faire, et la place de la salle polyvalente.

M. DUPRAT dit : « Soyons fous, envisageons tout », il faut travailler plusieurs idées et les comparer.

M. VERRIER dit qu'il faut voir à long terme et Mme VILLEMONT dit qu'il ne faut pas oublier l'aspect financier.

Mme BAUDRY pense qu'un projet neuf serait mieux qu'une accumulation de travaux de réparation.

M. BOURMOUREAU pense qu'il faut réduire la hauteur en faisant un faux plafond à environ 3 mètres avec de l'isolation et voir peut-être à une autre façon de chauffer. Mme VILLEMONT dit que c'est sûrement une solution moins coûteuse.

Mme le Maire rappelle qu'un agent lui a dit que la chaudière était en fin de vie.

M. DUPRAT demande quel type de chauffage est actuellement en place, il s'agit d'une chaudière à gaz.

Mme BARBEAU demande la fréquence de location de la salle, Mme VILLEMONT lui répond 15 à 20 fois par an.

Mme BAUDRY dit que la route du pont des Tessiers est dans un état lamentable et dangereux.

Mme le Maire répond qu'il est limité aux agriculteurs et qu'un arrêté va être pris. Une réunion du Syndicat de marais aura lieu jeudi matin et que la demande de piquetage sur une partie sera faite.

Mme FERRAND demande si c'est possible de supprimer les poteaux rue des vallées, beaucoup d'utilisateurs pensent qu'il est interdit de stationner.

M. BOSDEVEIX lui répond que les poteaux avaient été mis en place dans le passé afin qu'un usager ne puisse pas garer sa semi-remorque.

Mme le maire demande si le public a des questions. Aucune question de leur part.

M. BOISSEAU demande quand les barrières vont être remises et qu'il faut aussi les repeindre.

Mme le maire lui répond qu'un centre d'ado est à l'étude pour l'été et que cela peut faire partie des tâches à leur confier.

M. VERRIER dit qu'il doit y avoir des barrières d'avance mais qu'elles n'ont pas de rosaces.

M. BOISSEAU demande quand le portique va être remis en place et s'il allait toujours être à la même hauteur pour que les secours puissent intervenir. Mme le maire lui répond que l'intervention va bientôt avoir lieu et que la hauteur sera toujours 2m10.

M. DUPRAT demande à ce que l'horloge de l'église soit réglée. Mme le maire lui répond qu'elle se décale tout le temps.

Mme le Maire dit qu'elle a fait faire un devis pour les pigeons, il est de 1 200€ TTC. Elle a appelé une quinzaine d'entreprises. Elle a opté pour la carabine à air comprimé plutôt que par le pigeonier stérilisateur qui avait un coût de 15 000 à 20 000 € et un agent devait secouer les œufs.

Clôture de la séance à 21h48.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 novembre 2021 à 20h00.